



BILAN 2014-2017

du Plan arboricole de Verdun



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MAIRE DE VERDUN	3
FAITS SAILLANTS	4
DESCRIPTION DE LA FORÊT URBAINE	6
LES OBJECTIFS	8
LES RECOMMANDATIONS DU PLAN ARBORICOLE ET LES RÉALISATIONS	9
1 Obtenir un portrait quantitatif et qualitatif de tous les arbres et en connaître la répartition	9
2 Enrichir notre patrimoine arboricole	10
3 Maintenir la vigueur et la qualité des arbres actuels	13
4 Ajuster la réglementation	15
5 Communiquer et sensibiliser	18



MESSAGE DU MAIRE DE VERDUN



Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de fierté que je vous présente le Bilan 2014-2017 du Plan arboricole de Verdun, un document qui souligne nos actions concrètes, au cours des dernières années, pour connaître, maintenir, protéger et enrichir notre patrimoine arboricole.

Ce dossier figure parmi les priorités du Plan de développement stratégique de Verdun 2015-2025 qui accorde une grande importance au développement de quartiers verts, conviviaux et équitables.

La réalisation de l'inventaire des arbres publics sur les rues et dans les parcs nous a permis d'acquérir une meilleure connaissance de notre patrimoine arboricole. Il en va de même du portrait des boisés et des autres milieux naturels de l'arrondissement.

Plus de 1900 arbres ont été plantés sur les domaines public et privé de 2014 à 2017 afin d'augmenter le couvert arboricole de l'arrondissement, lutter contre les îlots de chaleur urbains et améliorer la qualité de vie des résidents. À ce chapitre, notre objectif est d'accroître de 10 % le couvert arboricole de Verdun d'ici 2020.

Nous avons également mis en application la stratégie visant à ralentir la propagation de l'agrile du frêne comprenant des traitements avec un pesticide à faible impact environnemental, effectués par le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal de Montréal, des abattages sélectifs et des plantations de remplacement.

Je ne saurais trop rappeler le rôle primordial que jouent les citoyens qui, par la plantation d'arbres, la lutte contre l'agrile du frêne et la préservation des arbres existants contribuent à maintenir et à améliorer la canopée de l'arrondissement.

Par ailleurs, nous continuons d'encourager la participation au programme des ruelles vertes qui rassemble des citoyens qui décident de s'investir généreusement afin d'embellir leur milieu de vie. Les résultats de ce projet sont éloquentes et témoignent d'une collaboration enthousiaste entre voisins.

Enfin, je tiens à souligner la collaboration précieuse de nos différents partenaires dans l'atteinte de nos objectifs dans le domaine arboricole, soit le comité des ruelles vertes, la Maison de l'environnement de Verdun et Nature-Action Québec.

Je vous invite donc à parcourir ce Bilan 2014-2017 du Plan arboricole de Verdun qui, je crois, démontre clairement l'importance que nous accordons tous à la présence et à la santé de nos arbres.

Le maire de l'arrondissement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Parenteau'. The signature is fluid and cursive, written over a white background.

Jean-François Parenteau

FAITS SAILLANTS

Depuis l'adoption du Plan arboricole de l'arrondissement de Verdun en mai 2014 de nombreux gestes sont venus concrétiser la volonté de préserver et d'améliorer le patrimoine arboricole de l'arrondissement.

INVENTAIRE DES ARBRES PUBLICS SUR RUES ET DANS LES PARCS

Dès la première année suivant son adoption, l'inventaire des arbres sur rues et dans les parcs a été complété. Cet inventaire est rendu disponible au grand public grâce à la mise en ligne des données. L'arrondissement compte maintenant 17 891 arbres.



PLANTATION D'ARBRES

Les programmes de plantation ont permis d'augmenter de 1781 le nombre d'arbres, et ce, malgré les abattages rendus nécessaires en raison des effets de l'agrite du frêne qui sévit sur le territoire.

Des plantations d'arbres sont désormais systématiquement intégrées à tous les projets majeurs de réfection routière.

L'arrondissement bénéficie du Plan d'action canopée 2012-2021 de Montréal. Des plantations de remplacement sont prévues lors des abattages.

La biodiversité a été favorisée grâce à la plantation de plus de vingt essences d'arbres différentes.

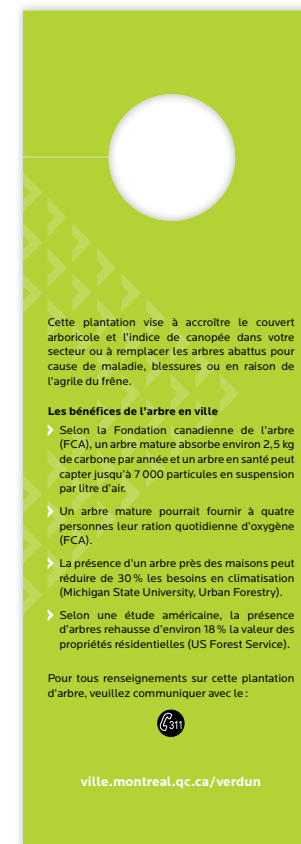


AGRILE DU FRÊNE

La stratégie de ralentissement de l'agrile du frêne se poursuit depuis 2014. Les arbres sont vérifiés afin de déterminer s'il y a infestation. Des mesures sont ensuite déterminées pour prévenir la propagation, soit l'abattage ou le traitement, selon le cas. Cette stratégie a été élargie aux propriétaires de frênes privés qui doivent faire traiter ou abattre leurs frênes et planter des arbres de remplacement. Des programmes de subvention ont été mis en place pour les propriétaires affectés.

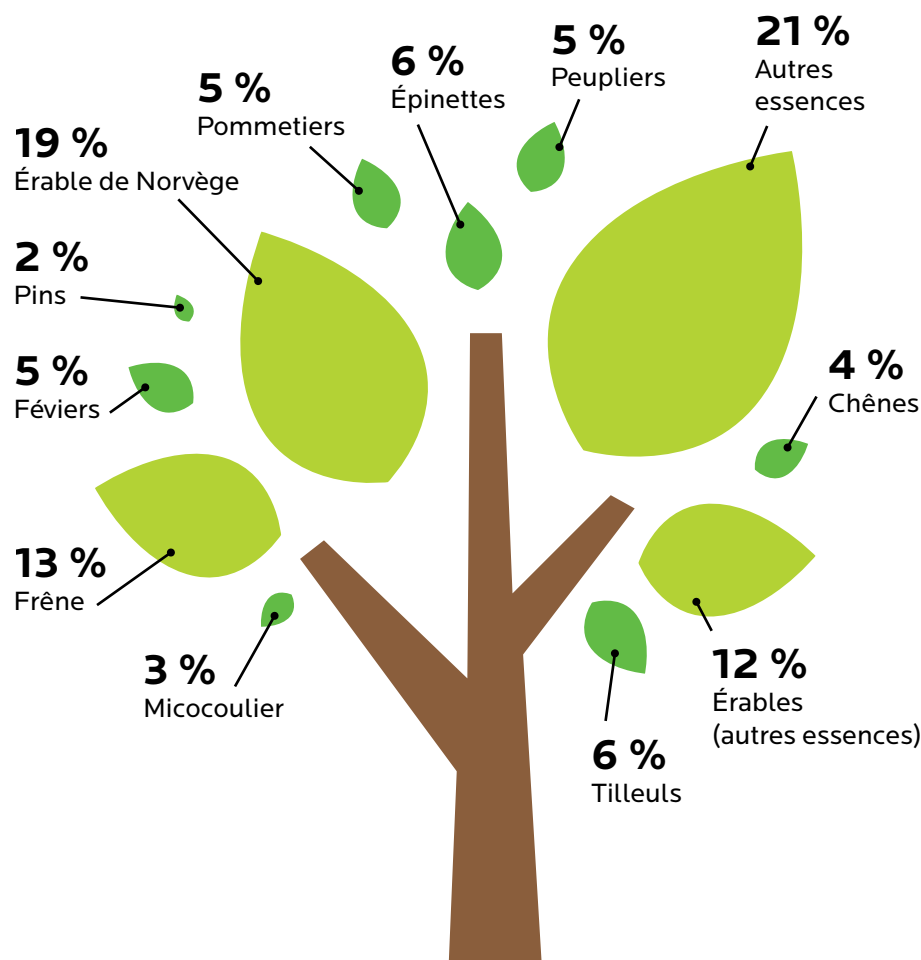
COMMUNICATIONS

Plusieurs communications aux citoyens ont été effectuées entre 2014 et 2017 relativement aux plantations d'arbres et aux actions prises dans le cadre du Plan montréalais de lutte à l'agrile du frêne. L'arrondissement a émis au moins deux communiqués par année sur ces sujets en plus de distribuer des avis, des accroches-portes ou des lettres dans des secteurs ciblés.



DESCRIPTION DE LA FORÊT URBAINE

RÉPARTITION DU PATRIMOINE ARBORICOLE DE VERDUN PAR ESSENCE



Lors de l'inventaire effectué en 2013-2014, 16 520 arbres publics de rue et dans les parcs ont été recensés. À ces données s'ajoutent les arbres des parcs riverains et du boisé du Domaine St-Paul qui n'ont pas fait l'objet d'un recensement exhaustif.

Depuis l'adoption du Plan arboricole de Verdun, des plantations se sont ajoutées et des abattages ont dû être faits en raison des maladies ou de la mauvaise condition de certains arbres. Notre patrimoine arboricole s'élève maintenant à 17 891 arbres publics de rue et dans les parcs.

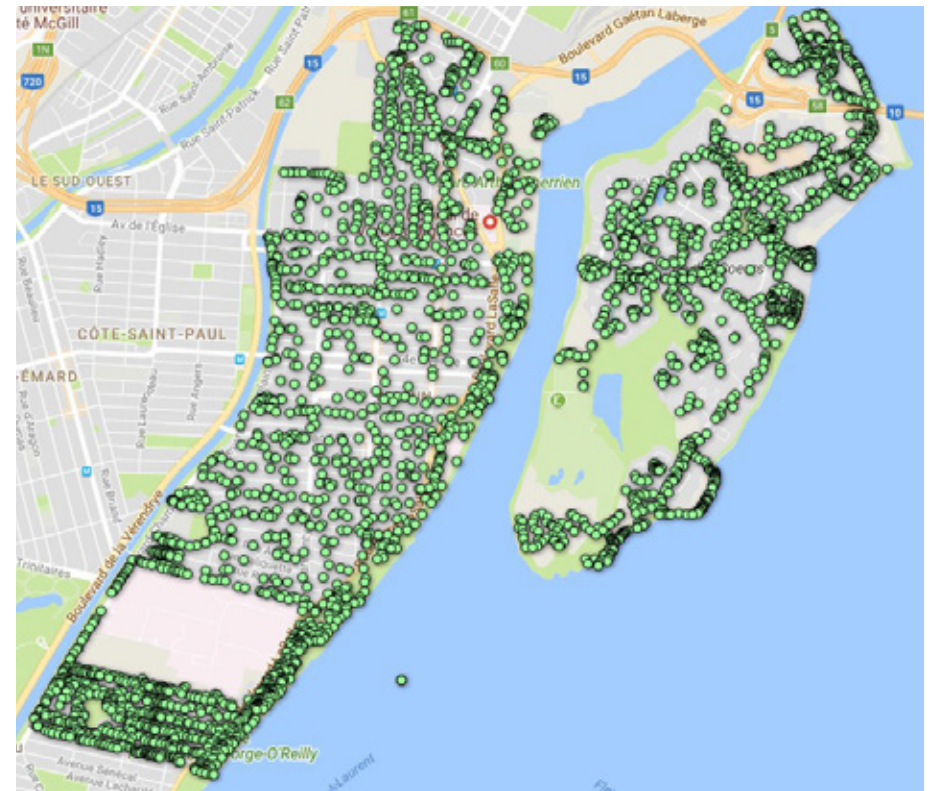
Parmi ces 17 891 arbres, on remarque des variations dans la représentation de certaines essences. Dans l'ensemble de l'arrondissement, l'érable de Norvège demeure nettement prédominant avec 3353 arbres mais sa présence a diminué à 19 % par rapport à l'ensemble des arbres inventoriés. Suivent ensuite les frênes avec 2336 arbres, soit 13 %, une diminution qui s'explique par les abattages effectués dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne. L'ensemble des autres essences d'érable représente 2336 arbres soit 12 %. On compte aussi d'importantes quantités d'épinettes, de tilleuls, de féviers, de peupliers et de pommeliers. Une augmentation du nombre de chênes est signalée avec 652 spécimens; ce qui représente 4 % des arbres inventoriés. La représentation accrue de certaines essences vise à favoriser la biodiversité du patrimoine arboricole de Verdun.

ARBRES PUBLICS SUR RUES ET DANS LES PARCS

(EXCLUANT LES ARBRES EN BANDE RIVERAINE ET CEUX DU BOISÉ
DU DOMAINE SAINT-PAUL)

L'indice de canopée de Verdun est de 17 %, tandis que celui de l'agglomération de Montréal s'élève à 20,3 %. L'indice de canopée est le rapport entre la sommation des superficies des couronnes d'arbres ou groupes d'arbres projetés au sol (la canopée) et la superficie totale du territoire donné. L'indice de canopée a été déterminé à partir de photographies aériennes prises en juin 2007. Le Plan d'action canopée 2012-2021 de Montréal vise à faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025.

L'arrondissement désire atteindre l'un des grands objectifs de son plan arboricole, soit d'accroître son couvert arborescent d'ici 2020. Une hausse nette de 10 % correspond à 1652 arbres d'ici 2020. À la fin de 2017, l'arrondissement compte un solde net positif de 1371 plantations publiques sur son territoire, soit une moyenne annuelle de 343 plantations entre 2014 et 2017. Ceci nous permet d'affirmer que l'arrondissement est en bonne voie d'atteindre son objectif avant 2020.



PLAN ARBORICOLE DE VERDUN

LES OBJECTIFS

8

- 1 > Obtenir un portrait quantitatif et qualitatif de tous les arbres et en connaître la répartition
- 2 > Enrichir notre patrimoine arboricole
- 3 > Maintenir la vigueur et la qualité des arbres actuels
- 4 > Ajuster la réglementation
- 5 > Communiquer et sensibiliser



LES RECOMMANDATIONS DU PLAN ARBORICOLE ET LES RÉALISATIONS

1 OBTENIR UN PORTRAIT QUANTITATIF ET QUALITATIF DE TOUS LES ARBRES ET EN CONNAÎTRE LA RÉPARTITION

Les objectifs spécifiques

- Maintenir à jour la base de données géoréférencée en y intégrant les données de plantation et d'entretien des arbres et prévoir les ressources nécessaires à cet effet.
- Acquérir l'information relative aux arbres privés situés sur les grandes propriétés aux fins de sauvegarde et de planification concertée des interventions municipales.
- Avoir un portrait périodique des boisés et autres milieux naturels pour connaître l'évolution de ces superficies.



Les recommandations et les réalisations

INVENTAIRE DES ARBRES PUBLICS SUR RUES ET DANS LES PARCS

- Compléter l'inventaire des arbres publics.
- Maintenir à jour la base de données géoréférencée.

2014

- 5162 arbres ont été recensés en 2014.
- 16 520 arbres publics sur rues et dans les parcs inventoriés en 2013-2014.
- Intégration des données de l'inventaire 2014 dans le système de gestion des végétaux de Montréal.
- Base de données maintenue à jour pour les travaux réalisés en 2014.
- Données sur les arbres recensés en 2013 rendues disponibles en ligne.

2015

- Base de données maintenue à jour pour les travaux réalisés en 2014. Les travaux et les plantations de 2015 ne sont pas intégrés.
- Données sur les arbres recensés en 2014 et en 2015 rendues disponibles en ligne.

2016 et 2017

- 17 891 arbres publics sur rues et dans les parcs inventoriés en 2017.
- Base de données maintenue à jour pour les plantations du Plan d'action canopée 2012-2021 de Montréal et pour les traitements contre l'agrile seulement. Les travaux et les plantations réalisés par l'arrondissement ne sont pas intégrés.
- Données sur les arbres recensés rendues disponibles en ligne.

2 ENRICHIR NOTRE PATRIMOINE ARBORICOLE

Les objectifs spécifiques

- Accroître de 10 % le couvert arboricole d'ici 2020.
- Appliquer la recommandation de ne pas excéder 10 % de présence d'une espèce, incluant ses cultivars, sur un territoire.
- Diversifier les espèces arboricoles présentes sur le territoire.
- Encourager le programme de ruelles vertes.
- Favoriser la plantation selon les secteurs dont l'indice de canopée peut être amélioré.
- Bonifier le corridor vert entre le Domaine Saint-Paul, la bande riveraine, le parc riverain et le golf.
- Créer des îlots de fraîcheur.
- S'assurer que les travaux de plantation sont exécutés selon les nouveaux devis techniques.

Les recommandations et les réalisations

PLANTATION D'ARBRES

Accroître de 10 % le couvert arboricole d'ici 2020.

	2014	2015	2016	2017	Sous-total
Plantations d'arbres sur le domaine public					
Travaux publics	336	91	121	139	687
PTI, travaux de réfection routière		146	192	71	409
Plan d'action canopée 2012-2021 de Montréal * plantations reportées en 2015			635	69	704
Nature-Action Québec - boisé du Domaine Saint-Paul				120	120
Total	336	237	948	399	1920
Abattages d'arbres sur le domaine public					
Travaux publics	140	84	102	130	456
Boisé du Domaine Saint-Paul			93		93
					549
Bilan net					1371

Selon ces données, 1371 plantations représentent une augmentation de 8,4 % du nombre total d'arbres répertoriés sur le domaine public à Verdun; ce qui a contribué à améliorer la canopée.

2014

- Plantations : 336 arbres
- Abattages : 69 arbres + 71 frênes
- Solde net : 196 arbres

2015

- Plantations : 237 arbres plantés à l'interne et lors des travaux réalisés dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI)
- Abattages : 84 arbres dont 10 frênes
- Les plantations prévues dans le cadre du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal ont été reportées par le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal de Montréal (SGPVMR).

2016

- Plantations : 956 arbres
 - 102 + 19 frênes remplacés par les Travaux publics
 - 192 arbres plantés lors de reconstruction de rues (Programme triennal d'immobilisations)
 - 643 en raison du report des plantations 2015 arbres plantés avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal de Montréal, dans le cadre du Plan d'action canopée 2012-2021.
- Abattages : 102 arbres abattus dont 38 frênes + 93 abattages dans le boisé du Domaine Saint-Paul

2017

- Plantations : 399 arbres
 - 139 arbres plantés en 2017 par les Travaux publics
 - 71 arbres plantés lors de reconstruction de rues (PTI)
 - 69 arbres plantés dans le cadre du Plan d'action canopée 2012-2021
 - 120 arbres plantés par Nature-Action Québec dans le boisé du Domaine Saint-Paul
- Abattages : 130 abattages (frênes et autres)

Assurer un budget récurrent dédié à la plantation et à l'entretien des arbres afin d'aider à la planification des opérations et renouveler la forêt urbaine.

Un budget récurrent a été alloué et a permis la plantation de 833 arbres par le personnel des Travaux publics ainsi que les opérations d'émondage et d'entretien.

Préparer un plan maître de plantation.

Chaque année des plans de plantation ont été réalisés de façon concertée en prenant en considération les recommandations formulées dans le plan arboricole. Ainsi l'analyse paysagère, le recensement des sites potentiels, les abattages effectués dans le cadre de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, l'analyse des îlots de chaleur font partie des éléments ayant déterminé les essences d'arbres et les sites de plantation. La biodiversité a été favorisée dans les plantations indiquées ci-dessous et comme le montrent les données de l'inventaire présenté en page 6.

La plantation d'arbres à grand déploiement tels que le *Quercus* (chêne) *robur*, *gymnocladus*, *acer* (érable) *rubrum*, a été prévue dans les secteurs le permettant. Certains arbres à moyen déploiement ont été utilisés, tels que l'*acer ginnala*, l'*acer miyabei*, l'*amélanchier laevis*, le *gleditsia* (févier) *tricanthos shademaster*.

Augmenter à 45 % la canopée dans les espaces verts en concentrant les efforts dans les parcs qui ont des indices inférieurs à 30 %.

Les parcs suivants ont fait l'objet de plantations : Wilson, de l'Honorable-George-O'Reilly, Arthur-Therrien, Monseigneur-J.-A.-Richard, Willibrord et Archambault (chemin du Golf). Des plantations ont eu lieu sur le terre-plein du boulevard Gaétan Laberge, du boulevard de l'Île-des-Sœurs, de place du Commerce...

Appliquer la recommandation de ne pas excéder 10 % de présence d'une espèce, incluant ses cultivars, sur un territoire.

L'arrondissement tend vers cet objectif et a favorisé la plantation d'espèces diversifiées. Les données sur la biodiversité peuvent être consultées dans l'illustration intitulée « Répartition du patrimoine arboricole de Verdun par essence », en page 6.

Bonifier le corridor vert entre le Domaine Saint-Paul, le parc riverain et le golf.

En raison des effets de l'agrile du frêne, la préservation du boisé du Domaine Saint-Paul a été priorisée. Des plantations d'arbres ont été réalisées par Nature-Action à la suite des abattages de novembre 2016. Des traitements au pesticide à faible impact environnemental, TreeAzin^{MD} ont été réalisés sur les arbres du boisé, selon la stratégie de ralentissement de l'agrile du frêne.

Mettre en place des conditions optimales pour le développement des arbres, une mesure très rentable à long terme pour protéger l'investissement initial, en utilisant les nouveaux standards, dans la mesure où cela est possible.

Les fosses de plantation et le diamètre des nouveaux arbres ont été modifiés en fonction des recommandations.

Proposer des mesures incitatives afin d'encourager les citoyens à participer au développement de la forêt urbaine, non seulement publique, mais privée.

La Maison de l'environnement organise diverses activités visant à encourager les citoyens à prendre soin des arbres et à les inciter à en planter. Le programme d'adoption de carrés d'arbres a mené à l'adoption de 112 carrés d'arbres.

La campagne « Un arbre pour mon quartier » organisée deux fois par année par le Regroupement des éco-quartiers (REQ) et la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) a permis la distribution aux citoyens de 319 arbres à prix réduit de 2014 à 2017.

Dans le cadre des ruelles vertes, l'ajout de 153 arbres sur des terrains privés a été rendu possible.



Créer des îlots de fraîcheur

Plantations prévues dans les îlots du stationnement du Quai 5160 | Maison de la culture de Verdun et préservation des arbres en bordure côté ouest et création de saillies pour préserver les arbres existants.

Remplacer systématiquement tout arbre abattu et prévoir le remplacement par des arbres d'un calibre de 70 mm, pour les arbres sur le domaine public.

L'arrondissement prévoit le remplacement de tout arbre abattu sur le domaine public, et ce, à proximité du lieu d'abattage. En général, un certain délai est à prévoir afin de permettre l'essouchage et le processus d'approvisionnement.



3 MAINTENIR LA VIGUEUR ET LA QUALITÉ DES ARBRES ACTUELS

13

Les objectifs spécifiques

- Remplacer systématiquement tout arbre abattu.
- Assurer le rétablissement du couvert arboricole à la suite d'un abattage.
- Délimiter les zones occupées par les peuplements actuels et apporter des ajustements à la liste de choix d'espèces pour le remplacement, de manière à obtenir une meilleure biodiversité.
- Évaluer les pratiques arboricoles en application et prescrire, si nécessaire, les ajustements souhaitables en accord avec les nouvelles études scientifiques et les constats sur l'état de nos arbres.
- Assurer les opérations d'entretien nécessaires à la préservation du patrimoine arboricole : élagage, haubanage, arrosage, abattage, essouchement, plantation.
- Assurer les soins de reprise aux jeunes plantations.
- Protéger les boisés.
- Identifier et protéger les arbres remarquables publics et privés.

Les recommandations et les réalisations

ENTRETIEN DES ARBRES

- Implantation d'un programme quinquennal d'élagage cyclique préventif.**
 - Inspections visuelles régulières des arbres pour s'assurer que les problèmes de diverses natures (défauts structuraux, maladies, etc.) soient détectés et traités dans un délai raisonnable, avant qu'ils n'engendrent des coûts d'entretien accrus.
 - L'engagement financier requis pour la réalisation d'un tel programme est important. Il démontrera la volonté de l'arrondissement de reconnaître la valeur de la forêt urbaine en tant qu'élément fondamental pour la qualité de vie des citoyens. Un programme de ce type permettra également d'assurer la sécurité de ces derniers en prévenant d'éventuels accidents causés par le bris ou la chute de branches. Le personnel affecté à l'arboriculture travaille avec des moyens somme toute limités. Constatant l'ampleur des travaux à réaliser, l'ajout de ressources humaines à l'entretien et d'équipements additionnels est recommandé.

2014

- Inspection systématique et détection des problèmes de diverses natures complétées pour les 16 520 arbres, lors de la prise d'inventaire : structure, état phytosanitaire, maladies...
- Travaux réalisés sur 1347 arbres en 2014 : émondage, essouchages

	Émondage	Élagage	Rehaussement	Taille de formation	Sous-total	Essouchage	Haubanage
2015	16				16	2	
2016	498	33	628	49	1208		6
2017	277	33	331	30	671	71	
Total	791	66	959	79	1895	73	6
Moyenne	264	22	320	26	632	24	2

Total : 1974 travaux effectués sur les arbres de l'arrondissement

Mise en place d'un programme de dépistage de l'agrile du frêne et application de la stratégie de ralentissement de l'agrile.

Application de la Stratégie de ralentissement de l'agrile de la Ville de Montréal

Plantations de remplacement prévues chaque année.

Un travail concerté avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (SGPVMR) a été amorcé. À la suite du dépistage, des traitements ont été réalisés. La stratégie de ralentissement de l'agrile prévoit le traitement au TreeAzin^{MD}, l'abattage et la plantation ainsi que le dépistage systématique.

État de situation sur l'agrile du frêne à Verdun

Dépistage

2013 : 25 frênes à la suite de l'inventaire de 2013

2 frênes avec des pièges

64 à contrat par le SGPVMR

93 frênes dépistés au total

2015 : frênes avec des pièges à contrat par le SGPVMR

2016 : à contrat par le SGPVMR

2017 : par le SGPVMR

Traitements au TreeAzin^{MD}

2014 : Plus de 600 arbres traités

2015 : 98 arbres traités et 74 arbres traités dans le boisé du Domaine Saint-Paul

2016 : 1937 arbres traités dont 334 dans le boisé du Domaine Saint-Paul
93 abattages dans le boisé du Domaine Saint-Paul

2017 : 444 frênes traités en 2017

152 frênes de moins de 15 cm et 30 frênes de plus de 15 cm de diamètre à abattre et/ou abattus. 130 abattus en 2017.

Dépistage sur le domaine privé (voir section Réglementation, p. 17)

- 337 avis envoyés aux citoyens les informant qu'ils devaient traiter ou faire abattre leur frêne, selon le cas.

- Grandes propriétés visées : Structures métropolitaines (479 arbres) et Institut universitaire de santé mentale Douglas.

La mise en place d'un programme d'entretien préventif des arbres avec un financement supplémentaire sera absolument requise durant le premier cycle d'élagage préventif.

Un programme d'entretien préventif des arbres est prévu. Des ressources ont été octroyées plus particulièrement pour les émondages en 2016.

La mise en place d'un programme de soins aux jeunes arbres est capitale.

Lors des plantations réalisées dans le cadre du Plan d'action canopée 2012-2021, un programme d'arrosage et d'entretien d'une durée de 2 années est prévu. Lors des plantations réalisées dans le cadre des réfections de rues le programme d'entretien et de garantie est d'une durée d'un an. En ce qui a trait aux plantations réalisées par l'équipe des Travaux publics, l'entretien et l'arrosage ont été faits à l'interne.

4 AJUSTER LA RÉGLEMENTATION

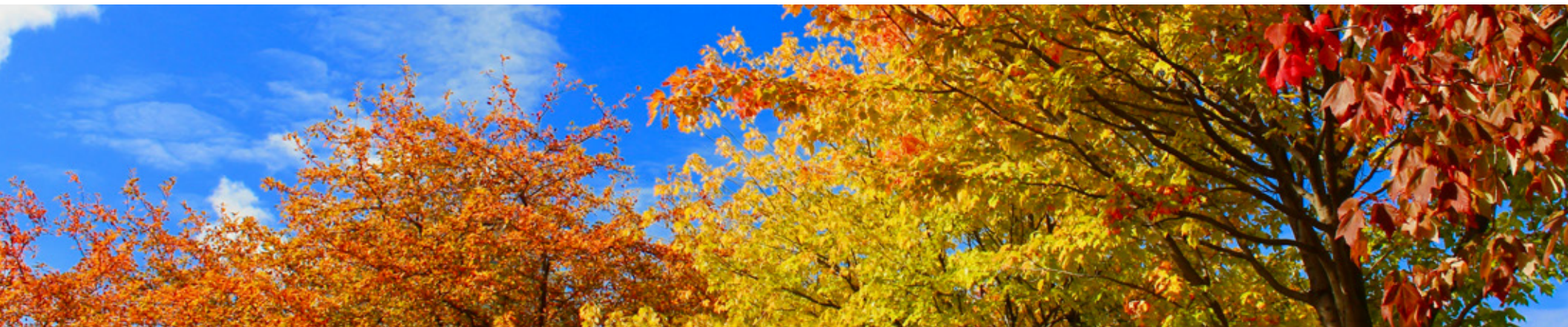
Les objectifs spécifiques

- Ajuster la réglementation existante relative aux permis d'abattage pour les arbres privés.
- Encourager les projets de plantation sur les terrains privés résidentiels, commerciaux et industriels.
- Faire connaître la liste des espèces recommandées et établir une classification entre espèces à petit, moyen et grand déploiement.
- Ajuster la réglementation afin de s'assurer de la présence d'îlots d'arbres dans tous les stationnements de grande superficie de plus de 5000 mètres carrés.

Les recommandations et les réalisations

Toute demande de permis d'abattage devrait contenir une justification émise par un expert compétent (biologiste, arboriculteur, ingénieur forestier, etc.) et être accompagnée d'un plan dessiné à l'échelle indiquant la localisation, la dimension et l'essence de l'arbre visé.

Cette modification a été effectuée en décembre 2016. Une étude par un expert en arboriculture est maintenant exigée à l'article 125 d) du Règlement de zonage 1700.



Ajuster la réglementation afin de s'assurer de la présence d'îlots d'arbres dans tous les stationnements de grande superficie. Favoriser l'utilisation d'espèces à grand déploiement.

Des modifications ont été apportées en décembre 2016 en ce qui a trait aux stationnements, l'utilisation d'un revêtement avec un indice de réflexion solaire (IRS) d'au moins 29 sera exigée pour tout emplacement de moins de 10 cases, une norme reconnue dans l'industrie. Si le nombre de cases est supérieur à 10, l'utilisation de l'asphalte sera permise sous condition de compenser avec la plantation d'arbres. Ces orientations permettront à l'arrondissement d'accentuer la lutte contre les îlots de chaleur sur son territoire.

Des dispositions venant hausser les exigences en faveur d'une augmentation du couvert végétal ont été ajoutées en décembre 2016. D'une part, il sera obligatoire de verdir un minimum de 20 % de la superficie d'une cour arrière pour les usages du groupe « habitation » lors de travaux liés à une nouvelle construction, à un agrandissement arrière au rez-de-chaussée ou à l'ajout d'une piscine. Aussi, tout nouveau stationnement ou agrandissement de stationnement ne pourra occuper plus de 20 % de la superficie totale d'un terrain à usage résidentiel. De plus, l'arrondissement définira la densité de plantation pour les bandes aménagées, lorsqu'exigées dans les stationnements. Des arbres à petit, moyen ou grand déploiement devront y être plantés à une distance définie.

L'obligation de plantation dans la bande verte a été ajoutée à l'article 97 du Règlement 1700 en décembre 2016 (GDD 1165291011).

Il n'existe à l'heure actuelle dans la réglementation de l'arrondissement aucune essence obligatoire ou, au contraire, interdite, à l'exception des arbres plantés dans la zone située près du Domaine Saint-Paul. L'objectif de cette disposition est d'empêcher la prolifération d'espèces envahissantes, dans le but de favoriser les espèces indigènes dans le Domaine Saint-Paul. Des dispositions sont prévues relativement à la plantation de peupliers, de saules à haute tige et d'érables argentés qui doivent respecter une distance minimale de dix mètres d'un bâtiment principal et de toute ligne de terrain autre que celle longeant un cours d'eau (Règlement de zonage 1700, article 124). Aussi, il serait opportun de revoir la réglementation afin de spécifier les essences à encourager.

L'article 124.1 a été ajouté en décembre 2016 afin d'interdire des espèces envahissantes autour du lac des Battures, des boisés et des berges de L'Île-des-Sœurs.

Le règlement sur les nuisances de l'arrondissement pourrait prévoir des circonstances dans lesquelles un arbre situé sur un terrain privé peut constituer une nuisance. Par exemple, si l'état de l'arbre met en danger la sécurité du public sur le domaine public ou si l'arbre intercepte l'éclairage fourni par les réverbères.

L'article 3.3 du règlement sur les nuisances couvre une portion de cette recommandation.

Le propriétaire et l'occupant d'un immeuble, vacant ou non, doivent l'entretenir de façon à :

3° ne laisser excéder d'un immeuble, aucune branche qui cause un danger pour la sécurité des piétons ou des véhicules automobiles.

Revoir les amendes applicables lorsqu'un arbre du domaine public est endommagé ou détruit.

L'article 45 du Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (RCA08 21 000) prévoit des amendes de 200 \$ à 1000 \$ pour une personne physique qui abat un arbre sans permis. L'amende est de 500 \$ à 4000 \$ pour une personne morale.

Certaines recommandations portant sur la révision de diverses dispositions réglementaires formulées dans le Plan arboricole demeurent en suspens. Elles portent sur les aspects suivants :

- interdiction d'élaguer plus de 10 % de la ramure d'un arbre;
- ajout de dispositions concernant les tarifs afin de tenir compte du nombre d'arbres abattus et/ou en proportion du calibre des arbres mériterait d'être étudié dans le Règlement de zonage 1700, article 125 de l'arrondissement;
- interdiction à toute personne de planter un arbre sur le domaine public sans l'autorisation préalable du directeur de l'Aménagement du territoire, des études techniques et des services aux entreprises ou du directeur des Travaux publics;
- ajout de la disposition suivante à notre règlement : *L'implantation d'une dépendance ne doit pas avoir pour effet d'entraîner l'abattage d'un arbre, de même, la construction d'un mur de soutènement ne doit pas entraîner l'abattage d'un arbre;*
- la délimitation d'une zone de protection lors de travaux reliés à une demande de permis de construction, de transformation ou de démolition;
- améliorer la protection des arbres lors de travaux à l'article 122.1 de notre règlement de zonage.

Modifications apportées au Règlement sur les tarifs lors de l'abattage de frênes infestés, sans frais, mais le remplacement de l'arbre est à prévoir. (2014)

Règlement relatif à l'agrile du frêne sur les propriétés privées

La Ville de Montréal a adopté le 25 mai 2015 le règlement 15040 relatif à l'agrile obligeant les propriétaires d'un frêne infesté à le faire traiter et/ou abattre selon le degré d'infestation. Le règlement décrit les mesures à prendre relativement à ce type d'arbres sur les propriétés : abattage de frênes morts ou dépérissants, traitement de frênes dans les zones à risque et disposition du bois de frêne.

Un programme de subvention a été mis en place afin d'aider les citoyens touchés par l'infestation : les subventions visent à couvrir une partie des coûts d'abattages et/ou de traitement selon le cas.

La Ville assurera le respect des mesures sur les terrains boisés privés alors que les arrondissements assureront le respect des mesures sur les autres propriétés privées.

En vertu du règlement 15040, 337 propriétaires ont dû abattre ou faire traiter leur frêne.

Abattages d'arbres sur les propriétés privées

- Quartier de L'Île-des-Sœurs (IDS)

- 636 frênes abattus par des citoyens ou des propriétaires terriens en 2016 et 2017, selon les permis délivrés par l'arrondissement (incluant ceux de Structures métropolitaines). Au total, 856 arbres ont été abattus en 2016-2017 dans ce quartier.

Abattages d'arbres sur les propriétés privées

- Quartiers de Desmarchais-Crawford et de Wellington-de-l'Église

- 69 frênes abattus par des citoyens ou des propriétaires terriens en 2016 et 2017, selon les permis délivrés par l'arrondissement. Au total, 133 arbres ont été abattus en 2016-2017 dans ces deux quartiers.

Obligation de planter un arbre en remplacement des arbres abattus.



5 COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

Les objectifs spécifiques

- Diffuser les normes d'intervention en milieu naturel favorisant la protection des arbres.
- Maintenir la réglementation actuelle visant la protection du Domaine Saint-Paul de L'Île-des-Sœurs, du corridor vert et du parc riverain.
- Maintenir la réglementation actuelle visant la protection du golf de L'Île-des-Sœurs.

Les recommandations et les réalisations

Élaborer un plan de communication sur la forêt urbaine comprenant une stratégie de communication pour mobiliser, responsabiliser et faire naître chez les citoyens un sentiment d'appropriation de la forêt urbaine.

2014-2017

- Communiqués de presse émis lors d'interventions sur les arbres de l'arrondissement :
 - mars 2014, abattages liés à l'agrile du frêne;
 - août 2014, traitement des arbres au TreeAzin^{MD};
 - mars 2015, abattages liés à l'agrile,
 - août 2015, traitement des arbres au TreeAzin^{MD}
 - septembre 2015, plantation d'arbres;
 - juin 2016, plantation d'arbres;
 - octobre 2016, abattages et agrile;
 - novembre 2016, abattages dans le boisé du Domaine Saint-Paul;
 - octobre 2017, plantations et agrile;
 - novembre 2017, abattages, permis, subventions liés à l'agrile, rappel du règlement obligeant les propriétaires à traiter leurs frênes.
- Distribution d'accroche-portes et/ou de lettres avisant des plantations d'arbres à venir (2014, 2015, 2016, 2017). Seule exception lors de changements aux sites de plantation en 2016.
- Avis aux résidents, en novembre 2016, distribué avant les abattages de frênes morts ou dépérissants dans le boisé du Domaine Saint-Paul.
- Mise en ligne des informations sur l'agrile du frêne et sur le Plan de lutte montréalais sur le site de l'arrondissement.





Créer des outils de communication spécifiques sur la forêt urbaine avec les plateformes de diffusion adéquates pour diffuser l'information aux groupes ciblés.

Des outils de communication ont été créés : accroches-portes pour informer de la plantation d'arbres à venir, affichettes pour les traitements au TreeAzin^{MD}. Le site Web de l'arrondissement redirige les citoyens vers le site de la Ville de Montréal pour les informations relatives à l'agrile du frêne.

Mettre en place des activités de promotion et de développement de la forêt urbaine. L'arrondissement peut jouer un rôle mobilisateur en mettant sur pied différentes activités de promotion de la forêt urbaine : activités de découverte, d'information ou d'action concrètes comme les programmes de dons d'arbres ou de plantations communautaires.

La Maison de l'environnement de Verdun a tenu l'activité « Du semis au boisé » qui a permis à 95 participants d'effectuer une plantation dans le boisé du Domaine Saint-Paul à laquelle se sont ajoutées quatre activités de sensibilisation.

Impliquer la population dans la protection et la valorisation de la forêt urbaine, notamment en mettant sur pied un programme de reconnaissance des arbres remarquables accompagnés de plaquettes et d'un parcours pour les découvrir. Organiser des visites de la forêt urbaine avec des classes, en offrant des animations sur l'importance de l'arbre en ville, en tenant un kiosque sur l'arbre à différents endroits de l'arrondissement, en organisant des activités de mise en valeur du Domaine Saint-Paul, etc.

La Maison de l'environnement de Verdun organise régulièrement des visites et des animations dans le boisé du Domaine Saint-Paul. Des opérations de protection des arbres contre les castors ravageurs ont eut lieu en 2017. 78 arbres furent protégés grâce à l'implication de 38 participants.

Sensibiliser l'ensemble des employés de l'arrondissement à la foresterie urbaine. L'engagement de l'arrondissement dans une démarche visant à promouvoir le maintien et le développement de la forêt urbaine doit être diffusé auprès de l'ensemble des employés de l'arrondissement afin que chacun puisse proposer des initiatives ou des solutions en fonction de ses responsabilités.

La mise en œuvre du Plan arboricole a impliqué plusieurs directions dans sa réalisation, la Direction des travaux publics et la division de la voirie et des parcs, la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, la Direction d'arrondissement ainsi que la Direction du bureau d'arrondissement et du greffe.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Jean-François Parenteau, maire d'arrondissement et membre du comité exécutif
Sterling Downey, conseiller de la Ville
Marie-Josée Parent, conseillère de la Ville
Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement
Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement
Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement et présidente du Comité de l'environnement de l'arrondissement
Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement

COLLABORATEURS

Yvon Pagé, contremaître en arboriculture, Direction des Travaux publics
Serge Dubois, contremaître en arboriculture, Direction des Travaux publics
Martin Thiffault, chef de division - Voirie et parcs
Martin Roberge, directeur des Travaux publics
Jean Cardin, directeur, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Guy Larocque, chef de division, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Lise Roy, architecte paysagiste, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Jude Bergeron, chargé de communication, Direction du bureau d'arrondissement et du greffe
Daniel Potvin, chef de division, division des permis et inspections, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Diane Vallée, directrice de projet, Direction d'arrondissement
Vicky St-Pierre, coordonnatrice - Projets environnementaux et sociaux, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal

PARTENAIRES

Comité des ruelles vertes
Maison de l'environnement de Verdun : Hubert Alain, Justine Serrager
Nature-Action Québec : Élise Bélanger, Paula Berestovoy, Marie Lapointe